

# L'innu et les langues algonquiennes

## 1.1 Introduction

Ce chapitre présente la langue innue en tant que langue algonquienne avec des caractéristiques propres. Son contexte linguistique et géographique est tout d'abord envisagé dans la section 1.2. Puis, la section 1.3 dresse le portrait du contexte sociolinguistique et démolinguistique dans lequel la langue innue évolue à l'heure actuelle. Enfin, la section 1.4 expose les caractéristiques linguistiques que l'innu partage avec les autres langues algonquiennes ainsi qu'une sélection de ses caractéristiques spécifiques, pertinentes pour le propos général.

## 1.2 Contexte linguistique et géographique

Anciennement connue sous le nom de montagnais, la langue innue appartient à la branche algonquienne de la famille algique. Au Québec, la famille linguistique algonquienne regroupe les autres langues suivantes : le cri, l'algonquin, l'atikamekw, le naskapi, le micmac, l'abénaki ainsi que le malécite. Mais cette dernière n'est toutefois plus parlée aujourd'hui au Québec : elle l'est cependant encore au Nouveau-Brunswick.

Plus spécifiquement, l'innu fait partie des langues algonquiennes du Centre, un sous-groupe linguistique très étendu géographiquement. Pour le cas de l'innu, sa situation géographique inclut le Labrador ainsi que la région de la (Basse) Côte-Nord au Québec. L'innu comprend tous les dialectes parlés par les Innus et s'insère dans un continuum dialectal avec le cri de l'Est et le naskapi. Les locuteurs de l'innu sont au nombre d'environ 10 000 au Québec et se répartissent en neuf communautés le long de la côte. Ces communautés sont Mashteuiatsh (Pointe Bleue) et Pessamit (Betsiamites). Celles-ci forment le groupe dialectal de l'Ouest. Uashat mak Mani-utenam (Sept-Îles) ; Matimekush (Shefferville) ; Mamit (la Basse Côte-Nord) ; Ekuanitshit (Mingan) ; Nutashkuan (Natashquan) ; Unaman-shipu (La Romaine) ; Pakut-shipu (Saint-

Augustin) et Sheshatshit (North West River, NL) qui forment le groupe de l'Est ou dialectes dits de Mamit (Drapeau, 2014 : 1-5). La carte présentée ci-après (Figure 1.1) permet de visualiser la situation géographique de ces communautés en fonction de leur appartenance dialectale :



FIGURE 1.1 – Les dialectes du cri au Québec<sup>1</sup>

Cette carte présente les différents dialectes cris encore parlés au Québec aujourd'hui. En beige figure la répartition dialectale de l'Innu de l'Est et en brun, le groupe de l'Ouest. Ces deux groupes se distinguent par plusieurs spécificités dialectales et phonologiques, la plus caractéristique étant la prononciation du /l/ proto-algonquin. Ainsi, le groupe de l'Ouest comprend les dialectes en /l/<sup>2</sup> et le groupe de l'Est comprend les dialectes en /n/. Sinon, en vert figure la zone linguistique naskapie; en bleu, la zone du cri de l'Est et en violet, l'aire linguistique atikamekw.

### 1.3 Contexte démolinguistique et sociolinguistique

Parmi le nombre de langues indigènes encore parlées en Amérique du Nord de nos jours, le Québec en compte une dizaine sur l'entier de son territoire. Selon le recensement de population mené par Statistique Canada en 2011, le 20,9% de l'ensemble des locuteurs de langue maternelle autochtone du Canada se trouve dans la province du Québec, ce qui fait d'elle la province à la tête du classement<sup>3</sup>. Les dix langues autochtones de cette province se regroupent en trois grandes familles linguistiques à savoir la famille algonquienne, comme nous

1. In Drapeau (2014 : 6).

2. Dans le système d'écriture Innu actuel, ce /l/ est noté 'n'.

3. [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/fig/fig3\\_3-1-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/fig/fig3_3-1-fra.cfm)

l'avons vu précédemment ; la famille iroquoienne qui comprend le mohawk et le huron-wendat qui n'est cependant plus du tout parlée<sup>4</sup> et enfin la famille esquimau-aléoute qui comporte l'inuktitut. La Figure 1.2 permet de situer géographiquement ces langues en fonction de leur appartenance communautaire respective.

D'après les statistiques de populations autochtones du Québec menées en 2015, la nation innue compte une population de près de 20 000 individus, résidents et non-résidents des différentes communautés<sup>5</sup>. Ce chiffre n'inclut par contre pas la population innue du Labrador. La Figure 1.2 illustre la situation géographique des communautés innues du Québec se répartissant le long de la Côte-Nord et de la Basse Côte-Nord.



FIGURE 1.2 – Les communautés innues du Québec

D'un point de vue linguistique, l'innu est donc la langue maternelle et la langue d'usage de près de la moitié de la population innue, bien que celle-ci soit aujourd'hui presque complètement bilingue (innu-français et innu-anglais pour les Innus du Labrador et de Pakuashipi)<sup>6</sup>. En effet, selon Statistique Canada 2011, la population autochtone de langue maternelle innue au Québec et au Labrador s'élève à près de 11 000 individus. Le terme de langue maternelle

4. Le wendat est actuellement enseigné et appris comme une langue seconde. À ce sujet, voir Dorais, Lukaniec et Sioui in Drapeau (2011).

5. Pour des informations plus précises à ce sujet, le lecteur peut se rapporter à l'adresse suivante : <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm>

6. Pour connaître le nombre exact de locuteurs innus monolingues ou bilingues, le lecteur peut consulter la page de Statistique Canada 2011 à l'adresse suivante : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/tbt-tt/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=102966&PRID=0&PTYPE=101955&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2011&THEME=90&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF>

est défini par Statistique Canada comme *la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement*<sup>7</sup>. De plus, 88,6% de la population recensée a déclaré que l'innu est la langue la plus souvent parlée à la maison et 6,7% a déclaré parler régulièrement innu à la maison<sup>8</sup>. L'innu est de ce fait considéré comme une langue viable, mais fragile (Baraby, 2011 : 51).

Mais bien que, par rapport au reste du Canada, les langues autochtones du Québec soient encore les mieux préservées depuis une vingtaine d'années, leur situation sociolinguistique change et n'est pas comparable à celle des langues majoritaires comme l'anglais ou le français qui jouissent d'un grand dynamisme. À ce propos, Drapeau (2011 : 9-10) dresse un portrait de la situation sociolinguistique qui caractérise les langues autochtones du Québec en identifiant les facteurs principaux qui rendent difficile la survie de celles-ci. En effet, chaque langue est d'abord parlée par un nombre restreint de locuteurs vivant dans de petites communautés éloignées les unes des autres et passablement isolées. Ensuite, ces langues sont de tradition orale. Jusqu'à récemment, elles ne possédaient pas de corpus écrit ni de système d'écriture uniformisé. L'écrit occupe de ce fait une place marginale au sein des communautés. De plus, le statut minoritaire des langues autochtones contraint les locuteurs à devenir bilingues. Le bilinguisme langue majoritaire/langue autochtone devient par conséquent en cours de généralisation auprès des locuteurs de ces langues minoritaires, d'une part au travers de la scolarisation et de l'usage des médias de masse et d'autre part, au travers de la communication avec les Allochtones (les non-Autochtones). Par ailleurs, ce bilinguisme généralisé entraîne alors un état de diglossie au sein des communautés : la langue autochtone est parlée dans les situations informelles et la langue majoritaire est utilisée dans les situations formelles et écrites. Enfin, le bilinguisme a également pour effet, à long terme, l'abandon progressif de la langue ancestrale au profit du français ou de l'anglais. Ainsi, d'une manière générale, plus les locuteurs sont âgés, plus ils maîtrisent la langue et plus ils sont jeunes, moins ils la maîtrisent.

Dans un tel contexte, le maintien de la langue innue a été favorisé par l'isolement géographique des communautés ainsi que par la scolarisation tardive de ses locuteurs comparativement aux autres nations autochtones du Canada ou des États-Unis. En effet, bien que la *Loi sur les Indiens* de 1919 rende obligatoire la fréquentation de l'école pour les Autochtones, elle n'est appliquée aux Innus qu'à partir des années 1950. Traditionnellement chasseurs et pêcheurs nomades, vivant également de trappe, les Innus ont alors, à cette époque-là, connu une sédentarisation rapide en raison d'une telle mesure. La scolarisation d'alors se fait en français et bannit l'usage de la langue première des enfants (Baraby, 2011 : 54). Cependant, la publication de *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* en 1972 par la Fraternité des Indiens du Canada marque un tournant pour la scolarisation des peuples autochtones. Suite à

---

7. Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à se référer à l'adresse suivante : [http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003\\_3-fra.cfm](http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.cfm)

8. Voir graphique : [http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/fig/fig3\\_3-2-fra.cfm](http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/fig/fig3_3-2-fra.cfm)

la publication de ce document, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien met en œuvre le Projet d'amérindianisation des écoles amérindiennes avec pour objectif, entre autres, d'implanter l'enseignement des langues indigènes dans les écoles. À ce moment-là, l'innu devient une matière scolaire enseignée à l'école à raison d'une heure par semaine voire plus selon les établissements (Baraby, 2011 : 55). Ainsi, dès les années 1970, l'éducation autochtone est sous contrôle autochtone et au Québec, dès 1976 sont ouvertes les premières écoles de bande par le Ministère de l'Éducation du Québec (Hot et Terraza, 2011 : 29). L'école innue à Pesamit en est un exemple. À cette époque, des cours de langue innue sont introduits à l'école primaire à raison de moins d'une heure par semaine (2011 : 33).

La langue innue est donc enseignée depuis à présent une quarantaine d'années. Cependant, Baraby (2011 : 57) qualifie cet enseignement de décevant et de symbolique et ce, d'une part à cause des lacunes par rapport à la formation des enseignants, à l'élaboration de programmes d'enseignement et à la conception du matériel pédagogique. D'autre part, le nombre minime d'heures allouées à l'apprentissage de la langue est invoqué. À cela s'ajoute un taux de décrochage scolaire élevé chez les jeunes Innus, raison pour laquelle les enseignants préfèrent favoriser l'enseignement du français, langue investie d'un fort prestige social et d'une valeur économique importante dans le contexte québécois, rappelons-le. À ce sujet, il convient de citer ici Baraby (2011 : 57) :

« Et même si cette façon de faire n'a pas donné de résultats concluants, il est très difficile d'en renverser la tendance. Plus grave, cette approche peut donner à certains parents la perception que, leur langue maternelle étant en quelque sorte la cause de l'échec scolaire de leurs enfants, il vaut mieux élever ceux-ci dans la langue nationale. »

En fait, selon Mailhot (1996 : 21),

« [le] seul espoir de maintien des langues amérindiennes à long terme, c'est qu'elles réussissent à accroître leur prestige en occupant un plus grand éventail de fonctions : qu'elles deviennent le véhicule normal de la vie publique, langue d'enseignement, langue des communications, langue de publication. »

Il en va de même pour l'innu.

### **1.3.1 Résistance culturelle**

Malgré l'assimilation culturelle et linguistique qu'ont subi les Autochtones, il convient toutefois de noter les manifestations de résistance et de résilience qui ont cours depuis les années 1970. Ici, nous insisterons principalement sur la résistance linguistique qui se manifeste au travers de l'expression artistique (groupes de musique, festivals, danse, littérature, etc.) et de

l'appropriation des médias (radio, blogs). En ce qui concerne le cas de la communauté innue, de nombreuses initiatives ont émergé en réponse à cette assimilation. On peut d'ailleurs mentionner le projet d'amérindianisation des écoles autochtones vers la fin des années 1970, dont l'école innue de Pessamit en est un exemple, comme nous en avons déjà parlé précédemment. Or, comme le notent Hot et Terraza (2011 : 22), l'école n'est pas le seul lieu d'utilisation de la langue, bien que l'éducation représente un enjeu crucial pour l'entretien de cette résistance.

Une initiative communautaire significative pour les Innus a été la création d'un institut culturel. Anciennement connu comme l'IECAM (Institut éducatif culturel atikamekw montagnais) dédié aux Innus et aux Atikamekws dès la fin des années 1960, l'Institut Tshakapesh est à l'heure actuelle un organisme uniquement dédié aux Innus et ce, depuis 1989. Il a pour mission non seulement de préserver le patrimoine culturel et linguistique des Innus, de promouvoir la réussite éducative des jeunes et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants, mais aussi de veiller à la formation des enseignants et de soutenir la conception de matériel scolaire (Hot et Terraza, 2011 : 35). La SOCAM (Société de communication Atikamekw-Montagnais) représente aussi un organisme important qui illustre l'appropriation des médias par les Autochtones. Créée en 1983, la SOCAM forme un réseau radiophonique regroupant au départ les radios locales du territoire innu et aujourd'hui elle couvre quatorze communautés autochtones (2011 : 37).

L'émergence d'une multitude de productions artistiques constitue un autre exemple d'initiatives implicites de résistance linguistique. Chez les Innus, la musique populaire a toujours connu un grand succès, d'abord grâce au groupe de renommée internationale des années 1980 *Kashtin* et aujourd'hui encore au travers de la carrière solo de son ancien chanteur, Florent Vollant, mais aussi du rappeur Shauit ou du jeune Matthew Vachon. Le festival *Innu Nikamu* à Sept-Îles témoigne d'ailleurs du nombre grandissant de groupes musicaux autochtones de tous horizons. Il convient également de mentionner les timides initiatives de productions littéraires en langue innue, comme les ouvrages d'An Antane Kapesh ou les œuvres poétiques de Rita Mestokosho ou de Joséphine Bacon. Bien que la jeune relève soit florissante, dont Natasha Kanapé Fontaine et Naomi Fontaine en sont des figures prometteuses, ces jeunes auteures écrivent toutefois en français, et non pas en innu.

### 1.3.2 An Antane Kapesh

An Antane Kapesh peut sans aucun doute être considérée comme l'auteure autochtone la plus importante au Québec. Née en 1926 dans le bois, elle connaît la vie traditionnelle et nomade jusqu'à la création de la réserve de Uashat-mak-mani-Utenam (Maliotenam), près de Sept-Îles, en 1953. Entre 1965 et 1967, elle exerce le poste de chef de bande de la réserve de Matimekosh, non loin de Schefferville. Elle n'a jamais été scolarisée, mais a toutefois appris à lire et à écrire dans sa langue (Boudreau, 1991 : 59-60).

Publié en 1976, son premier ouvrage *Eukuan nin matshimanitu innu-iskueu - Je suis une maudite sauvagesse* dénonce les méfaits du colonialisme blanc à l'encontre de la culture indienne et innue. Au travers de neuf chapitres qui constituent en somme des récits indépendants, l'essai évoque des sujets aussi divers que l'éducation blanche, la découverte du minerai dans le Nord, les maisons des Blancs, etc. Ces récits sont marqués par la tradition orale, le style étant très répétitif et redondant. Autrement dit, Kapesh écrit « en puisant aux sources mêmes de la tradition orale » (Boudreau, 1991 : 59). Pourtant, ses écrits ne constituent pas des transcriptions de l'oral, par opposition à la majorité des productions écrites en langue innue (Baraby, 2011 : 61). Soucieuse de transmettre un message fort aux siens et aux Blancs, le livre a été alors écrit en innu, mais il est publié en édition bilingue innu – français. Ceci apparaît comme une nécessité « pour rejoindre un lectorat plus large » (Gatti, 2006 : 115). Cependant, pour Mailhot (1996 : 23), le fait de publier en édition bilingue « trahit l'hésitation des Innus à accorder à leur propre langue le statut de véhicule normal de communication écrite », point rapidement soulevé à la fin de la section 1.3.

An Antane Kapesh est ainsi la première femme autochtone au Canada à publier des ouvrages en français<sup>9</sup>. Dans la préface, Kapesh explique l'importance de l'écriture comme un acte engagé :

« Dans mon livre, il n'y a pas de parole de Blanc. Quand j'ai songé à écrire pour me défendre et pour défendre la culture de mes enfants, j'ai d'abord bien réfléchi car je savais qu'il ne fait pas partie de ma culture d'écrire et je n'aimais pas tellement partir en voyage dans la grande ville à cause de ce livre que je songeais à faire. »

En effet, la littérature permet « d'exiger la réparation des torts du passé » (Gatti, 2006 : 79). Le premier livre de Kapesh s'est vendu à plus de 6000 exemplaires au Québec (Mailhot, 1996 : 24). Mais d'après l'éditeur de l'ouvrage, celui-ci fut néanmoins mal reçu par le public et la publication ne fut pas poursuivie (Gatti 2006 : 160). Ainsi, la publication d'*Eukuan matshimanitu innu-iskueu* s'inscrit dans le début du mouvement de résistance et de résilience linguistique et culturel entamé au milieu des années 1970 et en constitue un exemple des plus marquants pour les Innus.

## 1.4 Caractéristiques typologiques

Cette section est dédiée à la description des principales caractéristiques linguistiques de la langue innue. Dans la mesure du possible, les concepts typologiques utilisés dans cette description sont envisagés dans leur contexte de création, afin de leur donner un poids historique et d'observer l'origine de la nomenclature propre aux langues algonquiennes. Les sections

---

9. Cité in <https://femmessavantes2.pressbooks.com/chapter/an-antane-kapesh-1926-2004/>

1.4.1 à 1.4.6. concernent la présentation des caractéristiques morphosyntaxiques principales des langues algonquiennes, présentes également en innu. Certains exemples sont empruntés à d'autres langues algonquiennes. Puis, la section 1.4.7 explique la formation de la voix passive en innu et enfin, la section 1.4.8 se focalise sur la description du phénomène du passif lexical en innu selon Drapeau (2012) ainsi que de deux autres théorisations translinguistiques du phénomène du passif dit lexical, notamment en nishnaabemwin (Valentine, 2001) et en cri (Wolfart, 1991).

#### 1.4.1 L'analyse « polysynthétique »

Les langues algonquiennes sont généralement considérées comme des langues dites polysynthétiques, en cela qu'elles ont une morphosyntaxe extrêmement agglutinante. Selon Goddard (1978 : 28), le concept de polysynthèse a été formulé par Peter Stephen Duponceau<sup>10</sup> au début du 19e siècle, afin de caractériser de manière fondamentale et distinctive les langues autochtones d'Amérique, d'après ses travaux sur le delaware et l'onondaga, eux-mêmes basés sur le travail des missionnaires Moraves. Or lorsqu'on lit l'incipit du chapitre IV. sur le 'caractère général des langues américaines', Duponceau (1838 : 89) écrit ceci :

« Le caractère général des langues américaines consiste en ce qu'elles réunissent un grand nombre d'idées sous la forme d'un seul mot ; c'est ce qui leur a fait donner par les philologues américains le nom de *langues polysynthétiques*. »

Depuis lors, ce concept a perduré au sein de la tradition algonquiniste, presque tel quel, comme en témoignent les innombrables reprises dont la citation suivante tirée de Drapeau (2014 : 9) fait office d'illustration :

« Les langues polysynthétiques présentent un ensemble de traits communs de structure. La plus frappante est la présence de verbes complexes qui tiendraient lieu de phrases complètes dans les autres langues. Par exemple, en innu, le verbe *tshikakunishkueuneshinu* signifie 'il est couché avec son chapeau'. On y trouve la référence au sujet 'il' (le -u final), la référence à son chapeau (*akunishkueun*), le fait qu'il le porte (*tshik-*) et , enfin, le fait qu'il (le sujet) est étendu (*-shin*) plutôt que debout ou assis. Cette phrase française tient donc tout entière en un seul verbe en innu ».

Ici, pour reprendre les termes de Duponceau, ce n'est pas le mot qui contient un grand nombre d'idées, mais le verbe analysé comme complexe. Mais l'idée reste la même : dans les langues polysynthétiques, un seul mot ou un verbe exprime une phrase.

---

10. Afin de rester fidèle à la citation de Goddard et de garder une uniformité dans le texte, nous garderons le nom anglais. Or en français, il s'agit à la base de Pierre-Étienne Du Ponceau.

Cependant, la nature de l'étiquette 'polysynthétique' est problématique dans le sens où les premiers descripteurs des langues autochtones à tradition orale d'Amérique ont utilisé un concept emprunté à l'écrit, le mot, afin d'établir une grammaire de ces langues basée uniquement sur l'oral. Le problème lié à l'usage de concepts écrits pour l'analyse linguistique se révèle d'ailleurs très clairement dans cette citation de Duponceau (1838 : 122) :

«[En français] nous joignons aussi le pronom au verbe : lorsque nous disons *on t'appelle, tu m'étourdis*; nous faisons de l'algonquin sans le savoir. Otez les apostrophes qui ne disent rien à l'oreille, et vous avez l'accusatif pronominal préfixe, et le nominatif par forme d'inflexion ».

Ici, il apparaît pertinent de se demander alors pourquoi le français et les autres langues indo-européennes ne pourraient pas être analysées comme polysynthétiques. La tradition écrite millénaire propre à ces langues explique aisément l'influence qu'elle a eu sur la conceptualisation du mot ainsi que sur sa théorisation.

Le problème descriptif soulevé par l'analyse polysynthétique a provoqué de nombreux torts théoriques, dont celui d'affirmer que dans ces langues, un seul mot ou verbe peut tenir lieu de phrase entière. Ainsi, cette conception entraîne l'idée insidieuse selon laquelle, si un mot ou un verbe peut être une phrase, alors le nombre de mots dans ces langues est infini. Or, ceci s'avère impensable cognitivement, étant donné la caractéristique propre au langage de former un stock infini d'unités à partir d'un stock fini d'unités. En définitive, *tshikakunishkueuneshinu* représente une phrase formellement et sémantiquement, bien qu'elle soit écrite à l'aide d'un seul mot graphique, sans doute en raison des normes liées à l'orthographe innue actuelle.

De nombreux autres problèmes découlent de l'analyse polysynthétique et ils méritent d'être envisagés (cf. Boissard et Stoltzfus, à paraître). Nous réfutons donc une telle analyse et les caractéristiques qui en découlent (voir Drapeau, 2014 : 9) ne sont pas prises en compte dans le présent travail, bien que le caractère agglutinant de la langue innue ne soit pas remis en question.

#### 1.4.2 Le genre

Il existe deux genres grammaticaux en innu à savoir le genre animé et inanimé. Cette nomenclature a été établie au 17<sup>e</sup> siècle par le missionnaire français Paul le Jeune, qui travaillait sur le montagnais, pour décrire les deux genres présents dans les langues algonquiennes. Le Jeune avait remarqué que le genre animé inclut des entités qui n'ont pas d'âme telles que les pommes ou le tabac (Goddard, 1996 : 20). En effet, le genre animé réfère, d'un point de vue sémantique, à des entités soit animées soit inanimées comme par exemple 'framboise', 'soleil', 'glace' et 'neige', etc. Par contre, le genre inanimé est toujours inanimé sémantiquement. Ainsi, d'une manière générale, le genre animé regroupe des noms qui désignent les êtres humains, les animaux ainsi que les arbres et différents types d'arbustes et le genre inanimé

s'associe aux noms des choses, sauf quelques exceptions comme 'rame', 'pantalon', 'mitaines', etc. (Drapeau, 2014 : 29).

La connaissance du genre d'un nom est cruciale dans les langues algonquiennes et en innu, étant donné que plusieurs propriétés grammaticales sont réalisées en fonction du genre. Par exemple, l'obviation ou la formation des verbes diffèrent selon le genre du sujet ou de l'objet, comme nous allons le voir ci-après.

### 1.4.3 Marquage sur la tête

À l'image des autres langues algonquiennes, l'innu est une langue de type 'marquage sur la tête' ou *head-marking* en anglais, expression référant à l'organisation grammaticale des rapports entretenus entre les différents constituants d'une même phrase. La tête constitue l'élément principal qui détermine les propriétés de tous les autres constituants et le dépendant est celui qui modifie la tête. En innu, c'est le verbe qui fait office de tête en portant la marque qui va spécifier la nature de ses compléments et avec lesquels il va s'accorder en genre et en nombre. Par exemple en innu, *nuapamauat* signifie 'je les [animés] vois'. Ici, le verbe 'voir' porte la marque du genre animé et du nombre pluriel, déterminant de la sorte les propriétés de son constituant, ici 'les (animés)'. Par ailleurs, en innu, les dépendants ne sont par conséquent pas marqués, raison pour laquelle ils ne portent pas de marques de cas (Drapeau, 2014 : 10-11).

Ce type d'organisation s'oppose aux langues du type 'marquage sur le dépendant' où ce sont les constituants de la phrase qui portent une marque spécifique qui indique la nature de leur rapport avec la tête. Parmi les langues qui s'organisent de cette façon figurent les langues à cas ainsi que la majorité des langues indo-européennes (Drapeau, 2014 : 10). En effet, prenons un exemple en allemand : *Ich begrüße den Mann*, 'Je salue le monsieur'. Ici le nominal *den Mann* porte la marque casuelle accusative qui indique le rapport d'objet direct qu'il entretient avec le verbe 'saluer', à savoir la tête de la phrase.

### 1.4.4 L'obviation et la hiérarchie des personnes

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le missionnaire sulpicien André Cuoq invente le terme 'obviatif' pour désigner la troisième personne secondaire distinctive présente au sein des langues algonquiennes (Goddard, 1996 : 28). Cette catégorie grammaticale est également présente en langue innue.

Le phénomène de l'obviation permet de distinguer deux voire trois nominaux différents de 3<sup>e</sup> personne et d'identifier le nominal à l'avant-plan c'est-à-dire celui qui se place au centre du propos. Celui-ci est à relier avec la notion de topique, en d'autres termes, « au référent à *propos* de qui on parle ». Cependant, c'est l'élément relégué à l'arrière-plan qui sera dit *obviatif* (Drapeau, 2014 : 333). Autrement dit, le participant à l'avant-plan ne porte pas de marque

spécifique, tandis que le(s) participant(s) à l'arrière-plan est/sont marqué(s) par l'obviation, à savoir un suffixe particulier. De plus, le choix de l'élément à l'avant-plan dans le discours est le fruit de « l'arbitraire du locuteur qui décide parmi plusieurs référents lequel est au centre de son propos » (2014 : 334).

On remarque alors, au travers du phénomène de l'obviation, que les participants dans les langues algonquiennes ainsi qu'en innu ne sont pas tous sur un même pied d'égalité, d'une part d'un point de vue grammatical et d'autre part, d'un point de vue pragmatique. En effet, il existe une « préséance hiérarchique » selon laquelle les participants s'organisent, également appelée la « hiérarchie des personnes » (Drapeau, 2014 : 335). Ainsi, l'innu exige un marquage grammatical pour ses constituants nominaux selon un ordre particulier. Cette organisation est réalisée au travers de la hiérarchie des personnes, le système qui définit une préséance grammaticale entre les différents nominaux. Selon cet ordre, la 2<sup>e</sup> personne a préséance sur toutes les autres personnes. Ensuite vient la 1<sup>ère</sup> personne, puis la 3<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, c'est-à-dire l'élément de 3<sup>e</sup> personne obviatif et enfin tous les inanimés (2014 : 335). Mais comme nous venons de le voir, lorsqu'il y a plusieurs éléments de 3<sup>e</sup> personne, l'obviation exige de les distinguer. Ainsi, elle prescrit toujours le participant de 3<sup>e</sup> personne animé à l'avant-plan. Celui-ci a donc la préséance grammaticale sur les autres éléments de 3<sup>e</sup> personne. Ce processus est illustré dans l'exemple suivant (2014 : 336)<sup>11</sup> :

- (1) *Puñ uapatam<sup>u</sup> utapanñu*  
*Puñ uapatam-w utapan-ñu*  
 Paul voir.TIT-3 auto.IN-OBV  
 'Paul voit l'auto'

Deux participants de 3<sup>e</sup> personne sont présents dans cette phrase, Paul et l'auto. Ici, le participant topicalisé est Paul. C'est donc l'auto qui va porter la marque de l'obviation à savoir le suffixe *-(i)ñu*, car c'est un élément inanimé. De plus, étant donné que Paul est un participant animé humain, il a forcément la préséance grammaticale sur le constituant inanimé qui est ici l'auto (2014 : 336).

## 1.4.5 Morphologie verbale

### 1.4.5.1 La formation des verbes

La tradition algonquiniste distingue deux manières de former un verbe et ce, au travers de la dérivation secondaire et primaire. La dérivation primaire réfère d'abord à la construction d'un radical verbal primaire sur la base d'une initiale, d'une médiane (optionnelle) et d'une finale obligatoire. L'initiale peut être une racine liée, un radical préexistant ou une partie d'un

11. Les gloses de cet exemple ont été ajoutées par moi-même.

radical. La médiane remplit, de manière facultative, l'espace central du schéma de construction du verbe. Elle renvoie à des morphèmes qui dénotent des entités animées ou inanimées qui correspondent à des noms par opposition à des actions ou à des états. La finale verbale est le dernier élément constitutif du verbe. Elle peut endosser une signification abstraite ou concrète. La signification concrète encode la manière avec laquelle se fait l'action d'un individu (par exemple 'en frappant, en courant', etc.) ou d'une force naturelle (par exemple 'en ventant, en gelant', etc.). Quant à la finale verbale abstraite, elle marque la classe verbale. De plus, le radical verbal s'accorde avec le genre des arguments. Il résulte alors d'un tel système de dérivation verbale quatre classes morphosyntaxiques de radicaux verbaux<sup>12</sup>, identifiables par leurs finales respectives, à savoir (Drapeau, 2012 : 179) :

- Les verbes transitifs, objet animé (TA)
- Les verbes transitifs, objet inanimé ou sans objet (TI)
- Les verbes intransitifs, sujet animé ainsi que les verbes ambitransitifs c'est-à-dire soit transitifs soit intransitifs (AI)
- Les verbes intransitifs, sujet inanimé ainsi que les verbes impersonnels (II)

Ainsi, les verbes se présentent par paires de radicaux : la paire (TA/TI) dont le radical varie selon la forme de la finale et la paire (AI/II) dont le radical va également varier selon la forme de la finale. La finale est non seulement un élément de sens en soi, mais elle renseigne aussi sur le type de verbe dont il s'agit selon qu'il est transitif ou intransitif et sur le genre (animé/inanimé) du sujet (pour les verbes intransitifs) et sur le genre de l'objet (pour les verbes transitifs) (Drapeau, 2014 : 410). Illustrons la paire (AI/II) formée par dérivation primaire (racine + médiane + **finale**) au moyen des exemples suivants(2014 : 410) :

- (2) a. AI : akauakuneshinu 'il est invisible étendu derrière le banc de neige'
- b. II : akauakunetin 'c'est invisible étendu derrière le banc de neige'

Dans ces deux exemples, l'initiale *akau-* réfère au fait d'être caché derrière quelque chose, la médiane *akune* signifie le banc de neige. Tandis qu'en (2) a. *-shin* est la finale intransitive du verbe 'être étendu' sujet animé, en (2) b., elle apparaît comme *-tin* et marque ainsi le verbe intransitif 'être couché/étendu' au sujet inanimé. Par ailleurs, le suffixe *-u* de l'exemple (2) a. est la marque de la troisième personne.

En ce qui concerne la dérivation secondaire, elle consiste à « prendre pour base n'importe quel verbe existant, qu'il soit formé par dérivation primaire ou qu'il soit composé ou pseudo-

12. Ces quatre classes peuvent être consignées soit comme VTA/VTI ; VAI/VII, soit comme TA/TI ; AI/II. En règle générale, la tradition algonquiniste francophone préfère la première manière qui conserve le V de verbe et la tradition anglophone utilise la seconde. Pour des raisons de clarté, nous utiliserons dans ce travail l'abréviation anglophone.

composé et le suffixe ajouté est une finale secondaire » . Elle permet de changer la catégorie d'un mot existant (par ex. de *nom* à *verbe*) ; de modifier la valence (nombre d'arguments que requiert le verbe) ou le genre d'un verbe ; d'ajouter un suffixe évaluatif (diminutif ou péjoratif par ex.) (2014 : 403).

#### 1.4.5.2 Les différents types de verbes intransitifs

Toutefois, de nombreux verbes classés dans le dictionnaire comme AI ne possèdent pas exactement les mêmes caractéristiques que les verbes intransitifs. Il existe en effet trois sous-groupes de verbes appartenant à cette classe, à savoir les AIT, les AI ambitransitifs et les AI+O (Drapeau, 2014 : 142-146).

Tout d'abord, les AIT sont consignés en tant que AI, mais sont en fait des verbes transitifs qui prennent un objet inanimé. Ils conservent la même conjugaison que les AI, sauf à la voix passive, qu'ils forment à l'image des TI. Ils ont systématiquement un TA correspondant (Drapeau, 2014 : 142). Ensuite les verbes intransitifs animés ambitransitifs peuvent prendre un objet inanimé sans modification du radical verbal. Ils possèdent parfois une forme TA correspondante, parfois pas. Ceux qui n'en n'ont pas sont indifférents au genre de l'objet s'ils en prennent un, c'est-à-dire que l'objet peut soit être animé, soit inanimé. Les ambitransitifs avec objet différent des AIT par le fait qu'ils forment leur passif comme des AI (Drapeau, 2014 : 143-144). Enfin, les AI+O sont toujours transitifs, dans le sens où ils ne peuvent pas être utilisés sans objet direct. Tout comme les ambitransitifs, s'ils n'ont pas de correspondant TA, ils demeurent indifférents au genre de l'objet. Ils forment également leur passif comme les AI (Drapeau, 2014 : 145).

Par ailleurs, il existe deux types de verbes intransitifs inanimés : les II personnels et les II impersonnels. Les II personnels ont un sujet de genre inanimé, au singulier ou au pluriel, exprimé par un syntagme nominal. Quant aux II impersonnels, ils n'ont pas de sujet logique<sup>13</sup> et expriment la plupart du temps la température, les moments de la journée et des accidents géographiques. Toutefois, certains II personnels peuvent être utilisés de manière impersonnelle sans que la forme du verbe ne change (Drapeau, 2014 : 146-147).

#### 1.4.6 Système direct et système inverse

À la voix active, l'innu possède deux configurations morphosyntaxiques verbales possibles : les énoncés de type direct et les énoncés de type inverse. Toutes deux dépendent de la hiérarchie des personnes (2 > 1 > 3 > 4 > inanimé) expliquée ci-dessus dans la section 1.4.4.

---

13. D'un point de vue morphosyntaxique et sémantique, on distingue le sujet logique du sujet grammatical. Le sujet logique est le sujet qui fait l'action ou, en d'autres termes, l'agent d'une action, tandis que le sujet grammatical est le sujet morphosyntaxique d'une phrase ou d'une proposition. Par exemple, dans la phrase *La balle est attrapée par le chien*, 'le chien' est l'agent de la phrase, le sujet logique qui fait l'action d'attraper la balle, alors que 'la balle' est le sujet grammatical de la phrase entière, car ce syntagme nominal se situe en position initiale et le verbe s'accorde en genre et en nombre avec lui.

Les formes directes encodent un participant plus élevé dans la hiérarchie qui agit sur un participant moins élevé, de sorte que le sujet logique, le sujet qui fait l'action, est le plus élevé des deux et l'objet logique, l'objet qui subit l'action est le moins élevé (Drapeau, 2014 : 157). Quant aux formes inverses, elles encodent le participant le moins élevé dans la hiérarchie qui agit sur un participant plus élevé. Ainsi, dans ce cas, le sujet logique est moins élevé que l'objet logique (2014 : 158).

Ainsi, lorsqu'un argument élevé dans la hiérarchie assume le rôle sémantique le plus élevé, le verbe transitif morphologiquement encode de manière directe l'énoncé dans lequel l'argument apparaît, tandis qu'il encode avec la morphologie inverse la proposition dans laquelle apparaît un argument bas dans la hiérarchie qui assume le rôle sémantique le plus élevé. Lorsque deux arguments sont de 3<sup>e</sup> personne, l'obviation permet de distinguer entre le participant d'avant-plan, le plus topical, et le participant le moins topical qui va être obviatisé (Drapeau, 2012 : 178). Dans ce cas, le verbe dispose donc de marqueurs directs lorsque le topique est l'agent (le rôle sémantique le plus haut) et de marqueurs inverses lorsque le topique est le patient (le second rôle plus élevé dans la hiérarchie des rôles sémantiques) (2012 : 179). La morphologie inverse est marquée en innu à l'aide du suffixe *-(i)ku*. Illustrons le phénomène du système direct (3) a. et inverse (3) b. (Drapeau, 2014 : 321) :

- (3) a. *Mañi uapameu auassa*  
 'Marie voit l'enfant'
- b. *Mañi uapamiku auassa*  
 'L'enfant voit Marie'

L'exemple (3) a. illustre une proposition transitive directe, où le sujet logique et le sujet grammatical (Marie, dans les deux cas) coïncident. Dans la proposition (3) b., le rôle sémantique du sujet grammatical et de l'objet grammatical est inversé. En effet, ici, bien que 'Marie' soit le sujet grammatical de la proposition, elle fait office d'objet, étant donné la configuration inverse. De plus, ces deux exemples présentent deux participants de 3<sup>e</sup> personne. Dans les deux cas, le participant obviatif est l'enfant, qui porte le suffixe *-a*, la marque obviative des participants animés.

#### 1.4.7 La voix passive

La principale caractéristique de la voix passive en innu est de supprimer le sujet logique d'une proposition. Autrement dit, la voix passive supprime un participant central d'un verbe en entraînant la diminution du nombre de participants, modifiant ainsi la valence du verbe de base, c'est-à-dire le nombre d'arguments que requiert le verbe. Donc si  $n$  = le nombre de participant centraux du verbe de base, alors le nombre de participants centraux à la

voix passive peut être représenté schématiquement par  $n-1$  (Drapeau, 2014 : 230-231). Ainsi, Drapeau (2012) dégage quatre types de constructions passives en innu, à savoir les passifs transitifs (PT), les passifs intransitifs (PI), les médio-passifs (MP) et les passifs lexicaux. Excepté les passifs lexicaux, ils sont productifs, car ils sont dérivés morphologiquement et se construisent à l'aide d'un suffixe spécifique ajouté au radical de base du verbe.

#### 1.4.7.1 Les passifs transitifs

Pour former le passif des verbes transitifs inanimés (TI), l'innu ajoute le suffixe *-kani* au radical verbal. L'exemple (4) a. illustre la voix active d'un verbe transitif inanimé et l'exemple (4) b. sa forme passive (Drapeau, 2012 : 181)<sup>14</sup> :

- (4) a. *Tshipaim ishkuatemlu*  
*tshipaim-w ishkuatem-ilu*  
to\_close.TI-3 door.IN-OBV  
's/he closes the door'  
'il/elle ferme la porte'
- b. *Tshipaikanu ishkuatem*  
*tshipai-kani-w ishkuatem*  
to\_close.TI-PT-3 door.IN  
'the door is closed'  
'la porte est fermée'

En (4) b., le sujet logique ayant été éliminé, le sujet grammatical inanimé, ici la porte, est le participant central qui subit l'action.

Quant au passif des verbes transitifs animés (TA), il est formé en ajoutant le suffixe *-akani* lorsque le patient est de 3<sup>e</sup> personne ou alors le suffixe *-ikaw* lorsque le patient est un « speech-act participant », c'est-à-dire lorsqu'il est à la 1<sup>ère</sup> ou à la 2<sup>e</sup> personne (Drapeau, 2012 : 182-183). Les exemples suivants illustrent la passivisation d'un verbe transitif animé (TA)(Drapeau, 2014 : 232)<sup>15</sup> :

- (5) a. *Pien natutueu Maña*  
*Pien natutu-ew Maña-a*  
Pierre écouter.TA-3:3' Marie-OBV  
'Pierre écoute Marie'

14. Les traductions en français ont été ajoutées par moi-même.

15. Les gloses de ces exemples ont été ajoutées par moi-même.

- b. *Mañi natutuakani*  
*Mañi natutu-akani-w*  
 Marie écouter.TA-PT-3  
 ‘Marie est écoutée’

En (5) b., le suffixe passif est *-akani*, puisque le sujet grammatical, ici le patient ‘Marie’ est un participant de 3<sup>e</sup> personne.

#### 1.4.7.2 Les passifs intransitifs

Quant au passif des verbes intransitifs animés, il est formé en ajoutant le suffixe *-nanwi* au radical verbal, ce qui produit la forme d’un verbe intransitif inanimé (II) (2012:185), comme illustré dans l’exemple suivant (Drapeau, 2012: 186)<sup>16</sup>:

- (6) *Akushinanu*  
*akushi-nanwi-u*  
 être\_malade.AI-PI-3  
 ‘People are sick’  
 ‘Les gens sont malades’

Ici, le sujet-patient est traduit par ‘les gens’, car les passifs des verbes intransitifs possèdent un argument sémantique implicite que Drapeau (2012: 185) qualifie de «loosely collective human actors».

L’innu ne passivise pas les verbes intransitifs inanimés. En effet, lorsque l’agent et le patient sont inanimés, il n’est pas possible d’exprimer l’agent en tant qu’argument morphosyntaxique, et par conséquent, il n’est pas possible de le supprimer à l’aide de la passivisation. Tous les types de passifs innus doivent être interprétés avec un agent animé (Drapeau, 2012: 199).

En définitive, les passifs transitifs et intransitifs en innu ne spécifient pas l’argument qui devrait occuper le rôle de sujet à savoir l’agent pour les verbes actifs ou le patient pour les verbes d’état. Ainsi, ces deux passifs relèvent d’une opération qui laisse non-spécifié l’argument sémantiquement le plus élevé (Drapeau, 2012: 190). Autrement dit, contrairement au français ou à l’anglais, l’innu ne permet pas de faire apparaître le sujet logique à la voix passive, comme dans la phrase ‘Marie est vue par le médecin’, car «cette option est totalement exclue en innu où le sujet logique doit être éliminé de la phrase passive» (Drapeau, 2014: 231)<sup>17</sup>.

Cependant, nous nous permettons d’émettre des réserves face à un tel absolu. En effet,

16. Les gloses ainsi que la traduction en français ont été ajoutées par moi-même.

17. Une telle restriction par rapport à l’actant agentif dans une phrase passive se rencontre également en iranien, voir Mahootian (1997).

examinons l'exemple suivant:

- (7) *Mate nutau unameshim ka makunakannit, eukuan uin innu-kamakunuest uetinat nenu namesh, issishuepan nistesh.*

‘Par exemple, quand le poisson de mon père a été saisi, d’après mon frère aîné, c’est l’agent de la GRC qui l’a saisi.’ Kapesh (1976: 110)

Dans cet exemple, nous avons affaire à une phrase passive, où le sujet logique de l’action (l’agent de la GRC, ici *innu-kamakunuest*) est présent dans la même phrase et est introduit à l’aide du pronom-focus *eukuan*. Celui-ci présente des propositions focalisées et c’est un pronom qui «réfère à une personne, une chose ou un fait, introduit précédemment, et sur lequel le locuteur centre l’attention pour émettre un commentaire à son propos». Il est parfois suivi d’un pointeur démonstratif et il est généralement suivi d’un nom (Drapeau, 2014: 118). Dans la phrase (7) alors, le pronom *eukuan* focalise sur la proposition mettant en scène l’agent de la GRC, dans ce cas, le nom précédé du pointeur démonstratif *uin* qui signifie ‘lui’. Il y a donc bien une mise en focus du sujet logique de l’action décrite par la phrase entière. Peut-être s’agit-il d’un phénomène isolé. Pourtant, cet exemple montre que la présence du sujet logique dans une phrase passive est envisageable en innu et l’affirmation selon laquelle une telle possibilité est totalement exclue se doit d’être nuancée. La présence du sujet logique n’est alors sans doute pas souhaitable au niveau de la *proposition* passive en innu comme l’affirme Drapeau (2012; 2014), tandis qu’au niveau de la *phrase* passive en innu, comme le démontre l’exemple (7), l’encodage du sujet logique (l’agent) peut être envisageable<sup>18</sup>. Peut-être s’agit-il d’un phénomène émergent sous l’influence des adstrats principaux, à savoir le français et l’anglais, langues dans lesquelles le sujet logique peut apparaître dans une phrase passive. Dans tous les cas, ce phénomène mérite d’être envisagé dans de futures recherches, ayant d’ailleurs déjà été observé en cri de l’Est (Collette, communication personnelle).

### 1.4.7.3 Les médio-passifs

Drapeau (2012) documente également un troisième type de passif productif en innu, non documenté dans les autres langues algonquiennes, qu’elle nomme «médio-passif». Ils sont appelés de cette manière, car ils possèdent des propriétés à la fois de la voix passive et de la voix moyenne dans le sens où le sujet (acteur ou patient) est à la fois l’instigateur et le «point d’aboutissement» de l’énoncé. Ainsi, l’agent des médio-passifs en innu n’est ni spécifié ni représenté et le sujet patient est l’instigateur de l’événement. Les médio-passifs sont dérivés à partir de la base radicale des TA en y ajoutant le suffixe *-ikushi*. L’agent ne peut alors pas être représenté dans ce type de passif, à l’image des passifs transitifs. Les médio-passifs

18. Cette affirmation présuppose que l’exemple (7) soit analysé comme une phrase passive constituée d’au moins trois propositions logiques (évaluables en terme de vrai / faux), i.e. 1) *Le poisson de mon père a été saisi*, 2) *Mon frère a dit que [...]*, et 3) *L’agent de la GRC a saisi le poisson*.

possèdent alors deux arguments conceptuels distincts, à savoir un agent non spécifié et un patient, ce dernier étant le seul à être exprimé (2012: 190-191). Ce type de passif est illustré dans l'exemple (8) (2012: 192):

- (8) *Uelashk ekue naikakushit*  
*ueñashk ekue naika-kushi-t*  
 speedily and\_then clean.TA-MP-3CONJ  
 'and then he rapidly got himself cleaned'  
 'et après il s'est rapidement lavé' [ma traduction française]

On remarque que les médio-passifs ressemblent fortement aux passifs transitifs dans leurs propriétés syntaxiques. Mais étant donné qu'ils impliquent qu'un événement est initié et effectué par le patient, ils impliquent également un sous-événement qui précède l'action principale. Dans l'exemple (8), l'adverbe *ueñashk* s'applique à un sous-événement, une action du patient qui motive l'événement principal (Drapeau, 2012: 192).

#### 1.4.8 Le passif lexical

Le phénomène dit du «passif lexical» n'a que très peu été étudié par la tradition algonquiste. Dans cette section, nous dressons un état de la question des différentes descriptions de ce phénomène, d'un point de vue translinguistique. Pour l'innu tout d'abord, la description de Drapeau (2012) est retranscrite ici. Puis, nous passerons en revue le passif lexical en nishnaabemwin d'après la théorisation de Valentine (2001) ainsi que celle de Rhodes (1991). Enfin, ce phénomène est brièvement envisagé en cri, selon les travaux de Wolfart (1991).

##### 1.4.8.1 En innu

Le dernier type de passif que documente Drapeau (2012: 197-198) pour la langue innue est le passif lexical. Selon l'auteur, il s'oppose aux autres types de passifs de la langue en cela qu'il n'est pas productif, car il est restreint lexicalement à certains types de finales verbales, avec une configuration parfois irrégulière. De plus, le passif lexical encode des «verbs of undergoing» présents dans d'autres langues algonquiennes. Ceux-ci possèdent une signification passive ou médio-passive, mais leur sémantique demeure stativale. Morphosyntactiquement parlant, le passif lexical correspond à une variation spécifique de la forme de la finale du verbe, allant d'une finale active transitive à une finale intransitive stativale/résultative, souvent signalée par un /u/ bref en innu ainsi que dans les autres langues algonquiennes. Drapeau (2012: 197) fournit un exemple de variation systématique pour toutes les finales verbales innues (TA/TI et AI/II)<sup>19</sup>:

---

19. Les traductions françaises des exemples (9) - (11) ont été ajoutées par moi-même.

- (9) a. *Mataunikateu*  
*matau-nikat-ew*  
 weird-name.TA-3:3'  
 'He gives him/her a weird name'  
 'Il lui (AN) donne un nom étrange'
- b. *Mataunikatam<sup>u</sup>*  
*matau-nikatam-w*  
 weird-name.TIT-3  
 'He gives it a weird name'  
 'Il lui (IN) donne un nom étrange'
- c. *Mataunikashu*  
*matau-nikashu-w*  
 weird-be\_named.AI-3  
 'S/he has a weird name, is named weirdly'  
 'Il/elle est appelé-e de manière étrange'
- d. *Mataunikateu*  
*matau-nikate-w*  
 weird-be\_named.II-3  
 'It has a weird name, is named weirdly'  
 'C'est appelé de manière étrange'

L'exemple (9) a. correspond à la finale active transitive animée; l'exemple b. à la finale active transitive inanimée et les exemples c. et d. aux finales intransitives statives/résultatatives.

Aussi, certains passifs lexicaux peuvent revêtir une interprétation ambiguë, comme l'illustre l'exemple suivant (Drapeau, 2012: 198):

- (10) *Mataukuashu*  
*matau-kuashu-w*  
 weird-sew.AI-3  
 'S/he sews in a weird way; Animate (e.g., pant) is sown in a weird way'  
 'Il/elle coud de manière étrange' OU '(AN) est cousu de manière étrange'

En effet, le sens de cette phrase peut être interprété de manière active ou passive. Par contre, en ce qui concerne l'interprétation passive, Drapeau (2012) ne dit rien au sujet de la valeur aspectuelle du verbe dans ce genre de cas. Autrement dit, on ne sait alors pas, dans le cas

d’une interprétation passive, si ce genre d’énoncé doit être interprété de manière dynamique (imperfective) ou stative/résultative (perfective). Mais étant donné que les passifs lexicaux que Drapeau (2012) documente s’opposent aux passifs productifs formés à partir d’un suffixe passif spécifique, nous postulons que dans ce cas-ci, la valeur aspectuelle de ce genre de passif lexical interprété de manière passive est perfective, c’est-à-dire avec une sémantique stative/résultative.

De plus, malgré que certains passifs lexicaux possèdent une forme intransitive «stative-passive» comme l’exemple (9) c., la finale transitive peut toujours être passivée à l’aide du suffixe passif adéquat, comme le montre l’exemple (11) (Drapeau, 2012: 198):

- (11) *Mataunikatakanipan*  
*matau-nikat-akani-pan*  
 weird-to\_name.TA-PT-PRT  
 ‘S/he was weirdly named’  
 ‘Il/elle était nommé-e de manière étrange’ [ma traduction française]

Ainsi, les passifs lexicaux diffèrent des autres types de passif en innu, car ils sont restreints lexicalement et qu’ils ont une signification stative et ne conservent pas d’agent dans leur cadre sémantique (Drapeau, 2012: 198). Ils ne sont donc pas formés à partir d’un suffixe passif transitif ou intransitif comme *-(a)kanu* ou *-nanwi*.

#### 1.4.8.2 En ojibwé

Valentine (2001) documente plusieurs classes de verbes différents avec une signification «pseudo-passive» en nishnaabemwin. La plus répandue d’entre elles consiste en des verbes descriptifs référant aux stimuli mentaux ou sensoriels que leur sujet livre comme par exemple *mnopgozi* ‘goûter bon’ ou *mnonaagzi* ‘paraître beau’. Ces verbes apparaissent non seulement avec le morphème *-igw* qui caractérise les passifs inflexionnels dans cette langue, mais aussi avec des éléments dérivationnels tels que des finales intransitives dont *-izi* qui forme des verbes intransitifs animés et *-ad* qui forme des verbes intransitifs inanimés, c’est pourquoi ces verbes sont appelés «passifs lexicaux» (Valentine, 2001: 690). Autrement dit, leur structure suggère que le morphème passif a été ajouté à un radical transitif, auquel on ajoute ensuite une finale intransitive. Toutefois, ce processus n’est pas simple et est soumis à de nombreuses irrégularités. En effet, parfois le radical de base de ces passifs lexicaux est un verbe transitif animé, d’autres fois, c’est un verbe transitif inanimé. Il arrive aussi que leur morphologie soit irrégulière, comme par exemple lorsque la finale intransitive est placée avant le suffixe passif, tandis que d’ordinaire, les finales se placent à la fin d’un lexème. De plus, leur signification n’est pas constamment évidente, car elle ne peut être déduite directement de la signification des composantes respectives (2001: 690). Ici, nous reproduisons un exemple de dérivation

possible de ces passifs lexicaux (2001: 691):

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>Radical transitif</b>                      | <b>/izhit+[oo]/ TI</b>             |
| Radical verbal TI /izhit/                     | /izhit/, ‘faire I’                 |
| Ajout du suffixe passif <i>-ig</i>            | /izhit- <b>ig</b> /                |
| Palatalisation du /t/ en /ch/ devant /i/      | /izh <b>ich</b> -ig/               |
| Ajout du suffixe <i>-aw</i>                   | /izhich-ig- <b>aw</b> /            |
| Ajout de la finale descriptive AI <i>-izi</i> | /izich-ig-aw- <b>izo</b> /         |
| Coalescence vocalique de /awi/ en /aa/        | /izich-ig <b>aa</b> zo/            |
| Syncope                                       | <i>zhichgaazo</i> , ‘être fait’ AI |

TABLE 1.1 – Dérivation d’un passif lexical en nishnaabemwin

De plus, la plupart des passifs lexicaux intransitifs animés (AI) possèdent une forme intransitive inanimée (II) équivalente telle que *zhichgaade* ‘être fait de telle manière’, dans le cas de l’exemple de la Table 1.4.8.2 . En fait, les passifs lexicaux en nishnaabemwin représentent les seuls types de verbes «goal-focus» possibles pour les «goal» inanimés, étant donné qu’il n’existe pas de passif inflexionnel pour les verbes transitifs inanimés dans cette langue. Valentine (2001: 691) explique ce phénomène par le fait que les participants humains ou animés ont toujours la préséance grammaticale sur les inanimés. Il définit le «goal» comme un «macro-rôle», à savoir le récipiendaire de l’action dans des prédications transitives (Valentine, 2001: 1028).

En somme, les finales complexes *-igaazo* et *-igaade* sont utilisées pour dériver des verbes intransitifs (AI et II) avec une signification pseudo-passive. En effet, l’élément *-ig* ressemble au morphème passif *-igoo* ainsi qu’au morphème inverse *-igw* utilisé dans les actions impliquant un participant de 3<sup>e</sup> personne, bien que l’élément *-w* semble manquer à la structure des passifs lexicaux (Valentine, 2001: 359). Ainsi, la forme et la sémantique des passifs lexicaux en nishnaabemwin peuvent être schématisées comme suit (2001: 359):

| AI /-igaazo/        | II /-igaade/        | ’be Xed...’<br>’X est...’ |
|---------------------|---------------------|---------------------------|
| <i>gbaakwigaazo</i> | <i>gbaakwigaade</i> | ‘être fermé, bloqué’      |
| <i>gtigaazo</i>     | <i>gtigaade</i>     | ‘être planté’             |
| <i>jaagzigaazo</i>  | <i>jaagzigaade</i>  | ‘être brûlé’              |
| <i>nsaaknigaazo</i> | <i>nsaaknigaade</i> | ‘être ouvert’             |

TABLE 1.2 – Passifs lexicaux manifestes en nishnaabemwin

On remarque donc ici clairement la sémantique passive associée à ces verbes.

Rhodes (1991) documente également des passifs lexicaux en ojibwé. Il précise qu’il en existe deux sous-types: les passifs lexicaux qui portent le suffixe passif *-igo* et qui forment des verbes intransitifs animés spécialisés sémantiquement pour référer au transport ainsi que les passifs lexicaux qui portent le suffixe *-igozi* pour les intransitifs animés et *-igwad* pour les intransitifs